Administration communale
Watermael-Boitsfort
Service Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1
B – 1170 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : URB/7125 (corr. Mme Ch. Gillain)
N/Réf : AVL/KD/WMB-2.149/s.493
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Rue Philippe Dewolfs, 15.
Extension d'une villa.

En réponse à votre lettre du 21 décembre 2010, en référence, reçue le 4 janvier 2011, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 janvier 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé l'avis suivant.

La demande vise la rénovation et l'extension d'une villa qui se situe dans la zone de protection du parc de Jagersveld classé par AG le 24/04/97, à l'entrée de la rue Philippe Dewolfs, après l'avenue de la Foresterie.

La villa, dont la date de construction n'est pas précisée (années 60 ?), serait agrandie à l'arrière pour abriter une nouvelle salle à manger et un bureau (1 seul niveau). Le garage actuel serait transformé en réserve de jardin et un nouveau garage serait construit en sous-sol avec un accès direct vers la maison via les caves.
Une nouvelle terrasse serait aménagée au-dessus du garage au niveau du rez-de-chaussée.

L'extension serait une structure légère construite avec un bardage en zinc à isolation renforcée.
Les toitures de la nouvelle annexe ainsi que du garage existant seraient aménagées en toiture verte.
Les châssis existants en bois seraient remplacés par des châssis en aluminium à coupure thermique.

La CRMS n'émet pas d'objection sur l'extension arrière de la villa qui aurait peu d'impact sur le site classé.
Elle demande toutefois de privilégier un bardage en zinc de ton clair et non en zinc "prépatiné quartz" (couleur pratiquement noire) qui serait incongrue dans le tissu urbain.
La Commission préconise pour la même raison la remise en peinture des façades existantes dans un tons gris clair plutôt qu'un ton gris moyen.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Présidente f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz); A.A.T.L. – D.U.